

# Génocide rwandais : le « financier » présumé Kabuga transféré à La Haye

AFP, 26 octobre 2020

Par Agence France-Presse

Le « financier » présumé du génocide au Rwanda Félicien Kabuga, qui se trouvait en détention en France, a été transféré lundi à la division de La Haye du Mécanisme pour les tribunaux pénaux internationaux (MTPI), qui l'accuse notamment de génocide.

Le « financier » présumé du génocide au Rwanda Félicien Kabuga, qui se trouvait en détention en France, a été transféré lundi à la division de La Haye du Mécanisme pour les tribunaux pénaux internationaux (MTPI), qui l'accuse notamment de génocide.

« Sa comparution initiale aura lieu le moment venu devant un juge de la Chambre de première instance affecté à son affaire », a annoncé le MTPI dans un communiqué.

Arrêté en mai près de Paris après plus de 20 ans de cavale, Félicien Kabuga, âgé de 87 ans selon ses dires, est accusé d'avoir participé à la création des milices hutu Interahamwe, princi-

paux bras armés du génocide de 1994 qui fit 800.000 morts selon l'ONU, essentiellement au sein de la minorité tutsi.

M. Kabuga devait initialement être remis à Arusha, en Tanzanie, pour y être jugé par le MTPI - qui possède une division à Arusha et une à La Haye, aux Pays-Bas - notamment pour génocide et crimes contre l'humanité.

Un juge du Mécanisme a toutefois ordonné mercredi le transfert temporaire de M. Kabuga à La Haye pour un examen médical, avant son éventuel transfert définitif à Arusha.

Ses avocats avaient formulé une requête afin de demander qu'il soit définitivement transféré aux Pays-Bas et non à Arusha, « compte tenu de son âge, de sa santé fragile et de la présence de l'épidémie de Covid-19 en Tanzanie ».

Ancien président de la tristement célèbre Radio télévision libre des

Mille collines (RTLM), qui diffusa des appels aux meurtres des Tutsi, Félicien Kabuga conteste l'intégralité des sept chefs d'inculpations qui le visent.

Il est également soupçonné d'avoir contribué en 1993 à l'achat massif de machettes qui seront distribuées aux miliciens en avril 1994, une accusation qui appuie la thèse d'une planification du génocide, jamais tranchée par la justice internationale au grand dam de Kigali.